



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Règlement numéro 04-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2021 de la Ville de Thurso

Je, soussigné, Rémy Laprise, greffier-trésorier adjoint, directeur général adjoint, dépose et dit que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Papineau a approuvé, par la résolution numéro 2026-05-123, le règlement numéro 04-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2021 de la Ville de Thurso.

Et qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, j'atteste, en date de ce jour, que le susdit règlement, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, règlement numéro 159-2017, et aux dispositions de son document complémentaire.

En foi de quoi, je donne ce certificat de conformité à Papineauville, ce 21^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.

Rémy Laprise
Greffier-trésorier adjoint, directeur générale adjoint